



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 26 mars 2025

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20250326-SA_SPE_21_28_28-AI



Les Landes, le Département

**MANDAT SPECIAL
ACCORDE A MME DOMINIQUE DEGOS
VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

SA-MANDATSPE-21-28-28

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 3123-19 et L. 3211-2 alinéa 19 ;

VU la délibération n° M1 du 1^{er} avril 2022 portant notamment élargissement des délégations données au Président du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

- d'attribuer un mandat spécial à **Madame Dominique DEGOS**, Vice-Présidente du Conseil départemental, pour participer au **3^{ème} salon National AGRILOCAL à GRUISSAN (Aude), le 2 avril 2025**.

- de prendre en charge, conformément à l'article R. 3123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au Décret du 3 juillet 2006 modifié (article 7-1), les frais réels résultant de l'exécution de ce mandat spécial, notamment en matière de transport, d'hébergement et de restauration et de frais d'inscription, sur présentation des justificatifs afférents.

- de prélever les dépenses correspondantes sur le Chapitre 65 Article 65312 (Fonction 031) du Budget départemental.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet du Conseil départemental des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mont-de-Marsan, le **26 MAR 2025**

XF-L

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental